

La décision du free roaming Cemac validée par les différents Chefs d'Etats de la sous-région est en cours d'implémentation. La signature des protocoles d'accord y relatifs a eu lieu ce mardi à Douala au cours des travaux présidés par Mininette Libom Li Likeng, Ministre des postes et Télécommunications, en présence du Président de la Commission de la CEMAC , Pr Daniel Ona Ondo.

Les régulateurs du Cameroun, de la RCA, du Congo, du Gabon, de la Guinée équatoriale et du Tchad ont signé le 9 novembre à Douala, au Cameroun, des protocoles d'accords bilatéraux pour la mise en œuvre du règlement communautaire relatif à l'itinérance et à la suppression des frais d'itinérance (roaming) au sein de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (Cemac). Présenté comme une étape clé dans le processus de mise en œuvre de l'itinérance à moindre coût dans la sous-région, cet acte démontre selon le ministre des Postes et Télécommunications du Cameroun, Minette Libom Li Likeng, «*l'engagement de toute la communauté Cemac, à supprimer les surtaxes liées au service d'itinérance mobile communautaire, au grand bonheur de l'ensemble des consommateurs des services de téléphonie mobile en zone Cemac ».*

Désormais lorsqu'on partira du Cameroun pour le Congo ou de la RCA pour le Gabon et qu'on voudra passer un coup de fil, envoyer un SMS ou encore profiter du service internet l'on ne devra plus subir les coûts souvent exorbitants de ces services. En effet en déplacement en l'intérieur de la sous-région, les citoyens déboursaient en moyenne et au plus 6000 fcfa pour les services de télécommunication sus-cités. Partie intégrante du programme économique

régional (PER) de la CEMAC 2017-2025, la suppression du coût des services d'itinérance dans la zone CEMAC avait été décidée à la deuxième session extraordinaire du comité de pilotage du **programme des réformes économiques et financières (PREF-CEMAC,)** le 03 octobre 2019. Ce 09 novembre, le vœu des Chefs d'Etats de la zone Cemac relatif à la libre circulation des populations au sein de la sous-région, notamment la facilitation du vivre-ensemble harmonieux et du partage, a connu un grand pas dans son implémentation.

Présidant la cérémonie de signature des protocoles d'accords portant sur la mise en œuvre de la suppression des frais du roaming, Minette Libom Li Likeng, ministre camerounais des Postes et télécommunications a appelé les experts et responsables de la télécommunication à ne ménager aucun effort afin que cet objectif soit atteint.

Les parties devront continuer de travailler afin que les tarifs soient harmonisés dans les six pays de la sous-région. Pour ce faire, les opérateurs devront travailler en synergie. Il s'agit là, d'une étape fondamentale dans la libre circulation des biens.

Pour le président de la commission Cemac, le Pr Daniel Ona Ondo, le coût des services d'itinérance entre les pays de la zone, pour légitime qu'il pouvait avoir été à l'origine, s'avère aujourd'hui contreproductif lorsqu'on l'analyse à l'échelle communautaire. Il pèse d'un poids sournois et insoupçonné sur les ressorts du marché commun. «*Les échanges entre les hommes et la libre circulation de l'information et des données constituent de précieux atouts. La suppression des frais d'itinérance correspond en ce sens à une suppression de barrières en vue d'une meilleure fluidité des échanges. Il est désormais l'objectif recherché par toutes les instances régionales de régulation des télécommunications en Afrique dans l'objectif noble de former un espace unique de téléphonie (One single Network)*», a-t-il souligné. L'objectif étant d'accélérer le processus d'intégration sous-régionale.